

Le rôle de la défense des intérêts des enfants au Canada : en faisant tout spécialement référence à la province de l'Ontario, Canada

Judy Finlay, intervenante en chef
Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

RÉSUMÉ

Depuis la ratification de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le Canada a fait d'importants progrès vers la réalisation d'une révolution des droits des enfants, mais il lui reste un chemin considérable à parcourir pour créer un Canada ou un monde digne des enfants; un monde dans lequel « aimés, respectés et chéris, les enfants pourront jouer et s'instruire, un monde dans lequel leurs droits seront promus et protégés, sans discrimination d'aucune sorte, un monde dans lequel leur sécurité et leur bien-être revêtiront la plus haute importance et où ils pourront s'épanouir, en bonne santé, dans la paix et dans la dignité ». Dans notre monde qui se caractérise par l'interconnexion, nous ne devons pas nous contenter d'être des directeurs ou des observateurs de l'enfance, nous devons être partenaires des enfants dans leurs luttes, nous devons leur parler et les écouter. Ce sont les experts de leur expérience vécue. Ensemble avec eux, nous pouvons agir pour effectuer des changements.

Le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes est une coalition de huit organismes avec des mandats provinciaux de défense des droits des enfants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de Terre-Neuve et Labrador, de l'Ombudsman des enfants de la Nouvelle-Écosse, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de la province du Québec et de l'officier des enfants et des jeunes de Colombie-Britannique.¹ Grâce au Conseil ils et elles ont un engagement commun consistant à faire progresser les droits et la dignité des enfants et à leur permettre de se faire entendre davantage.

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille (Bureau d'assistance) de l'Ontario est le premier bureau d'intervenantes et d'intervenants en faveur des enfants au Canada. Il fonctionne depuis 1978, et est autorisé, en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, à protéger les droits des enfants et des familles de l'Ontario qui reçoivent ou demandent des services par l'intermédiaire du gouvernement provincial. Le Bureau conseille les ministres sur les questions concernant les enfants et les familles. Tout élève en établissement ou en école pilote (ministère de l'Éducation) a également le droit d'appeler le Bureau d'assistance pour avoir de l'aide. Le Bureau veille à ce que les enfants et les jeunes pris en charge ou sous garde connaissent et comprennent leurs droits; il veille également à l'application des lois qui les protègent de la violence ou des mauvais traitements. Les agentes et agents d'intervention :

- font entendre la voix des jeunes;
- interviennent lorsque des enfants qui vivent hors de leur foyer familial signalent de la violence ou de durs traitements;
- habilite les enfants et les familles à faire des plaintes relatives à un traitement inacceptable;

¹ Le Canada compte 13 provinces – Alberta, Manitoba, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Yukon, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Île-du-Prince-Édouard et Saskatchewan.

- intercédent pour les enfants et leurs familles qui, sans aide, pourraient ne pas être en mesure d'obtenir les services ou les solutions dont ils ont besoin, et parlent en leur nom;
- aident les collectivités qui ont des cas complexes et difficiles à servir, quand il est nécessaire de faire intervenir plus d'un organisme gouvernemental ou communautaire;
- examinent les problèmes plus vastes qui concernent des groupes d'enfants et de jeunes, et que l'on ne peut résoudre qu'en apportant des changements au système;
- situent les paroles et les préoccupations des jeunes dans un contexte plus vaste et systémique pour alimenter l'élaboration de la législation, des politiques et des pratiques, et pour influencer sur elles.

L'année dernière, le bureau de l'intervenante a reçu quelque 3 200 appels. La majorité d'entre eux concernaient les pratiques courantes touchant les enfants qui reçoivent des soins en établissement, la violence entre camarades, les enfants ayant des besoins particuliers qui vivent chez eux, et le bien-être des enfants autochtones. Nous comptons parmi notre groupe de clientes et clients :

- Des jeunes ayant eu des démêlés avec la justice;
- Des enfants confiés à une société d'aide à l'enfance;
- Des enfants recevant des services de santé mentale;
- Des enfants ayant une déficience intellectuelle ou cognitive qui reçoivent des soins d'un établissement ou d'une famille;
- Des enfants migrants (sans attaches);
- Des enfants des rues;
- Des enfants résidant dans un internat pour les personnes malentendantes, ayant une déficience visuelle ou des difficultés d'apprentissage;
- Des enfants ayant des besoins particuliers qui vivent chez eux;
- Des enfants ayant des besoins particuliers qui fréquentent des classes spécialement adaptées;
- Des enfants autochtones ou des Premières nations qui vivent dans une réserve ou hors réserve;
- Des enfants qui sont décédés pendant leur prise en charge;
- Des enfants qui ont commis les infractions les plus graves.

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille pratique trois niveaux d'intervention en faveur des enfants : l'intervention liée aux cas, l'intervention liée au système et l'intervention liée aux politiques.

Bien-être de l'enfance

L'ensemble des intervenantes et intervenants provinciaux en faveur des enfants se préoccupent des enfants les plus vulnérables de notre société, en d'autres termes de ceux qui sont pris en charge par les services de protection de l'enfance, à savoir des enfants qui ont été maltraités, abandonnés ou négligés, et des enfants qui ont de graves problèmes de comportement. Au total, plus de 100 000 enfants et jeunes sont pris en charge par l'État au Canada. L'État a la responsabilité inaliénable de protéger les enfants placés en établissement et de subvenir à leurs besoins.

Les enfants et la violence

La violence entre jeunes et envers les jeunes est devenue une préoccupation grandissante au Canada. Les jeunes décrivent la trajectoire de la violence dans leur vie qui les conduit « de la famille au système ». Ils vivent la violence ou en sont témoins dans leur famille et la reproduisent ensuite dans les établissements scolaires, en foyers de groupe, en milieu communautaire ou dans la rue. En raison de l'amélioration des réactions de la société à la violence familiale, il y a eu une augmentation des signalements et des interventions. Il y a augmentation du nombre d'appréhensions d'enfants ayant besoin de protection. En même temps, les médias font quotidiennement état de la violence des jeunes dans un contexte d'agressions ciblant des membres de leur famille ou des pairs. On a élaboré des programmes complets pour aider les enfants en matière de dynamique de l'intimidation dans les écoles et de violence dans les fréquentations. Il y a également des illustrations spectaculaires de la violence entre jeunes sportifs ou entre parents spectateurs. Des stratégies de prévention des actes criminels sont en place pour comprendre la culture des gangs et l'augmentation des agressions entre filles. Enfin, les jeunes décrivent le risque encouru en établissement en raison de la nature et de l'intensité de la violence qui règne parmi les jeunes. Malheureusement, ce spectre de la violence impliquant les jeunes et sa communication au public a contribué à les assimiler à des « vauriens ».

Décembre 2006